



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question orale n° 1528

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question des structures d'accueil pour mineurs délinquants et en particulier sur les centres d'éducation renforcée (CER) et les centres de placement immédiat (CPI). En effet, la délinquance des mineurs représente un problème majeur dans notre société, phénomène d'autant plus préoccupant qu'il tend à se généraliser. Or, si les CER et les CPI constituent des outils nécessaires, force est de constater qu'ils ne permettent de répondre que partiellement à la délinquance juvénile, notamment par leur mauvaise répartition sur le territoire national ainsi que par leur manque de places. Il ne prendra que pour seul exemple de ces carences le département des Alpes-Maritimes, où aucun CER n'a été créé. Aussi le conseil général des Alpes-Maritimes a-t-il souhaité exprimer sa disponibilité pour participer au financement, voire à la prise en charge intégrale, de l'implantation de CER dans les Alpes-Maritimes. Il souhaite connaître le bilan d'implantation des CER sur le territoire national, sa position sur la participation du conseil général des Alpes-Maritimes, ainsi que le calendrier de réalisation de CER dans le département des Alpes-Maritimes.

Texte de la réponse

IMPLANTATION DE CENTRES DE D'ÉDUCATION RENFORCÉE DANS LES ALPES-MARITIMES

M. le président. M. Christian Estrosi a présenté une question, n° 1528, ainsi rédigée :

« M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question des structures d'accueil pour mineurs délinquants et en particulier sur les centres d'éducation renforcée (CER) et les centres de placement immédiat (CPI). En effet, la délinquance des mineurs représente un problème majeur dans notre société, phénomène d'autant plus préoccupant qu'il tend à se généraliser. Or, si les CER et les CPI constituent des outils nécessaires, force est de constater qu'ils ne permettent de répondre que partiellement à la délinquance juvénile, notamment par leur mauvaise répartition sur le territoire national ainsi que par leur manque de places. Il ne prendra que pour seul exemple de ces carences le département des Alpes-Maritimes, où aucun CER n'a été créé. Aussi le conseil général des Alpes-Maritimes a-t-il souhaité exprimer sa disponibilité pour participer au financement, voire à la prise en charge intégrale, de l'implantation de CER dans les Alpes-Maritimes. Il souhaite connaître le bilan d'implantation des CER sur le territoire national, sa position sur la participation du conseil général des Alpes-Maritimes, ainsi que le calendrier de réalisation de CER dans le département des Alpes-Maritimes. »

La parole est à M. Christian Estrosi, pour exposer sa question.

M. Christian Estrosi. Madame la garde des sceaux, nous sommes confrontés à une montée de la

violence et de la délinquance, notamment celles des mineurs, qui représentent aujourd'hui une proportion de 25 % dans les statistiques. C'est une situation sans précédent.

Nous sommes, comme vous, dans une phase de réflexion et nous essayons de trouver des réponses à apporter chaque fois qu'un délit est commis ou qu'il y a un acte de violence ou une forte délinquance. Les magistrats, bien souvent, se trouvent démunis : ne sachant pas où les placer, ils les remettent en liberté.

Nous avons eu un débat très intéressant jeudi dernier, lors de la niche parlementaire du RPR, sur la réforme de l'ordonnance de 1945 sur les mineurs délinquants, et votre position n'est d'ailleurs pas si éloignée de la mienne.

Vous avez parlé de vos projets concernant les centres de détention pour mineurs. Nous avons ensemble évoqué ce que pourraient être des internats situés à un échelon intermédiaire entre la prison et la liberté absolue dans le circuit normal de l'éducation nationale. Nous avons également dressé un état des lieux des centres d'éducation renforcée ou de placement immédiat.

M. Toubon avait décidé de développer l'implantation de centres d'éducation renforcée sur le territoire national. Votre prédécesseur, Mme Guigou, n'avait pas souhaité poursuivre dans cette voie. Lorsque vous avez pris vos fonctions, vous avez affirmé que, tout compte fait, ils devaient être développés et jouer un rôle important dans la suite à donner à certains actes de délinquance.

Je comprends parfaitement que le ministère de la justice ne dispose pas actuellement des moyens nécessaires pour implanter des centres d'éducation renforcée partout où cela serait nécessaire. Ce n'est pas en quelques mois, voire en quelques années, qu'on arrivera à pourvoir l'ensemble du territoire national sur le seul budget du ministère de la justice.

Cela étant, il y a des régions de France plus exposées que d'autres. M. le ministre de l'intérieur vient de nous rejoindre, il pourrait attester, tout comme vous, que, d'après les statistiques, la montée de la délinquance et de la violence est beaucoup plus importante qu'ailleurs en Ile-de-France et dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment dans mon département.

Nos magistrats nous le disent. Ils sont démunis en matière de placement de mineurs.

Les conseils généraux, d'après les lois de décentralisation, sont chargés de la protection de l'enfance, et notamment de la gestion des foyers de l'enfance, qui apportent une réponse sociale.

En l'absence de centres de placement, les magistrats ont souvent tendance - c'est le cas de la juridiction de Nice - à placer les délinquants dans des foyers de l'enfance. Or placer des mineurs délinquants avec des mineurs dont le problème est l'environnement social a des conséquences terribles.

D'ailleurs, l'IGAS est aujourd'hui sur place, pour observer le fonctionnement de nos foyers de l'enfance. Nous sommes tous confrontés à cette difficulté, aussi bien le ministère que les conseillers généraux, qui ont absolument besoin d'un complément de réponse. Les conseils généraux sont déjà chargés de la protection de l'enfance. Il ne paraît pas incongru que, pour compléter leur arsenal de mises à disposition à la PJJ ou au ministère de la justice, ils puissent apporter leur participation financière dès lors que le ministère de la justice ne dispose pas des moyens nécessaires à la construction de centres d'éducation renforcée. Le conseil général des Alpes-Maritimes propose aujourd'hui d'inscrire dans son budget primitif pour 2002, s'il obtient l'accord des ministères concernés - justice, éducation nationale et intérieur -, la construction de deux centres d'éducation renforcée, l'un pour le tribunal de grande instance de Nice, l'autre pour le tribunal de grande instance de Grasse, c'est-à-dire dans les deux juridictions du département. Je vous rappelle la réponse que vous aviez faite, madame la ministre, à une

question écrite que je vous adressais il y a quelque temps : vous notiez que, dans les Alpes-Maritimes, près de 85 % de délits ne connaissent pas de suite en matière de traitement judiciaire.

Une grande collectivité locale se propose aujourd'hui d'apporter sa participation à cette construction et à cette réalisation. Madame la garde des sceaux, pourriez-vous me faire connaître l'état des lieux en matière d'implantation des CER en France ? Des projets sont-ils prévus pour les deux juridictions du département des Alpes-Maritimes ? Seriez-vous favorable à ce qu'un conseil général prenne en charge cette construction ?

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Marylise Lebranchu, *garde des sceaux, ministre de la justice*. Je tiens d'abord, au nom du ministre de l'intérieur ici présent et au mien, exprimer toute notre tristesse, après les faits mortels qui se sont déroulés il y a quelques heures.

Nous nous trouvons, c'est vrai, face à une montée de la violence des mineurs, et nous avons besoin de trouver des réponses pénales spécifiques, mais il est bon de replacer cela dans le contexte général. Nous sommes plusieurs à penser qu'il fallait s'engager dans la durée pour obtenir davantage de comparutions en temps réel des mineurs : l'efficacité veut en effet que la mesure prise en fin d'audience soit non seulement comprise, mais admise, qu'elle favorise la réhabilitation, la réinsertion ou l'insertion, et qu'elle puisse être appliquée.

Pour cela, nous devons mieux travailler sur les procédures de réparation, y compris avec les collectivités territoriales. Nous avons absolument besoin de cet appui pour que les mesures de réparation aient un sens civique, pour qu'elles apportent une réponse aux victimes individuelles, mais aussi à la société victime.

Pour ce qui est des centres de placement immédiat, quarante sont ouverts à ce jour, quarante-deux le mois prochain, cinq nouvelles ouvertures sont programmées pour 2002. Quant aux centres éducatifs renforcés, quarante-huit sont d'ores et déjà ouverts, douze en cours d'ouverture et dix projets validés ouvriront d'ici à la fin de l'année. Comme soixante et onze centres éducatifs renforcés doivent être opérationnels à la fin 2001, notre budget supportera encore la création de vingt-neuf centres. Mais je veux dissiper une ambiguïté. Lorsque Mme Elisabeth Guigou a pris ses responsabilités, sur la quinzaine d'instituts d'éducation renforcée déjà ouverts, six ont dû fermer en raison de l'ambiance qui y régnait et d'un problème de prise en charge par des associations qui n'étaient pas rompues à un exercice extrêmement difficile. Il a donc fallu retravailler sur le projet.

Dans le département des Alpes-Maritimes, on rencontre le même type de problème éthique que partout ailleurs : il faut publier un appel à projet pour que quelqu'un y réponde. Nous sommes d'accord pour que les collectivités locales confortent cet appel à projet, que ce soit au niveau des bâtiments ou en formant un projet collectif entre un conseil général et une association habilitée. Le directeur régional de la PJJ de votre département a dû vous le dire : nous avons le souci de construire deux centres éducatifs renforcés à côté du centre de placement immédiat de Nice. Le centre de placement immédiat ne suffit pas : il a pour but de créer une rupture immédiate. Le jeune est pris en charge par une équipe qui voit avec lui ce qu'il est capable de faire, qui peut proposer un traitement - car, souvent, hélas, il y a un fort déséquilibre à réparer - ou un traitement plus un projet professionnel. C'est alors que le besoin d'un centre éducatif renforcé se fait sentir. Et nous voudrions en installer un dans la région de Nice, un autre dans la région de Grasse, puisque nous avons deux budgets pour cela. Nous sommes vraiment partie prenante d'une collaboration avec le conseil général. Le directeur régional reprendra contact avec le président du conseil général et avec vous pour étudier la manière de déboucher au plus vite. Ce

département a en effet besoin de structures de ce type. Des événements très récents, survenus dans les centres de détention, ont montré qu'il fallait aussi refaire les centres de jeunes détenus. Ce qui s'est passé à Luynes, et qui concernait des adultes, révèle des difficultés qui existent aussi pour les jeunes majeurs et les mineurs. Les magistrats doivent disposer de tout un éventail de solutions pour prononcer des sanctions dont la bonne application permette d'éviter les récidives.

Monsieur le député, je vous remercie de cette question, et j'espère que, très vite - et vous m'en informerez si tel n'est pas le cas -, cette concertation permettra de créer les deux centres dont votre département a besoin.

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Je tiens à vous remercier, madame la ministre, pour ces réponses qui me paraissent très constructives, qui s'inscrivent dans le droit fil de ce que nous attendions. J'ai bien noté les mots de « participation » et de « coopération ». Je compte sur vous pour favoriser ces rencontres avec vos représentants locaux, ceux du parquet de Nice et du parquet de Grasse, et bien sûr avec la PJJ.

Je compte aussi sur vous pour intervenir auprès du ministre de l'éducation nationale. Vous le savez, quand le conseil général des Alpes-Maritimes et votre ministère auront trouvé un accord rapide et facile, ne serait-ce que sur le bâtiment et sur l'investissement à réaliser, il faudra ensuite le faire fonctionner. Nous rencontrons parfois des difficultés, l'éducation nationale tardant à nommer les éducateurs ayant la formation nécessaire pour faire face à ces mineurs délinquants. La mobilisation de tous est nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1528

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5837

Réponse publiée le : 17 octobre 2001, page 5944

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 octobre 2001